

---

# Norme internationale



# 787/22

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge — Partie 22 : Comparaison de la résistance au saignement des pigments

iTeh STANDARD PREVIEW

*General methods of test for pigments and extenders —  
Part 22 : Comparison of resistance to bleeding of pigments*

(standards.iteh.ai)

Première édition — 1980-02-01

[ISO 787-22:1980](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ed36efb4-f42d-4850-b404-e3368d179b42/iso-787-22-1980>

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 787/22 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 35, *Peintures et vernis*, et a été soumise aux comités membres en mars 1978.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Inde	Pologne
Allemagne, R. F.	Iran	Roumanie
Australie	Irlande	Royaume-Uni
Autriche	Israël	Suède
Bulgarie	Italie	Suisse
Canada	Kenya	Turquie
Corée, Rép. de	Norvège	Yougoslavie
Égypte, Rép. arabe d'	Nouvelle-Zélande	
France	Pays-Bas	

Aucun comité membre ne l'a désapprouvée.

La présente Norme internationale a pour objet d'établir une série de méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge, applicables à tous ou à la plupart des pigments et des matières de charge particuliers pour lesquels des spécifications pourraient être nécessaires. Dans ce cas, il devra être fait référence à la méthode générale dans la spécification du pigment ou de la matière de charge, avec, dans une note, toutes les modifications de détail qui pourraient être nécessaires en raison des propriétés spéciales du produit considéré.

Le comité technique ISO/TC 35 a décidé que toutes les méthodes générales soient publiées, comme parties d'une Norme internationale unique, de façon à souligner le rapport de chacune avec l'ensemble de la série.

Le comité technique a également décidé que lorsque deux modes opératoires ou plus étaient largement utilisés pour déterminer la même caractéristique d'un pigment ou d'une matière de charge, ou une caractéristique semblable, il n'y aurait aucune objection à inclure dans la série ISO plus d'un de ces modes opératoires. Dans ce cas, cependant, il serait essentiel de fixer clairement dans une spécification quelle méthode doit être utilisée, et dans le procès-verbal d'essai, quelle méthode a été utilisée.

Les parties de la série déjà publiées sont les suivantes :

Partie 1 : Comparaison de la couleur

Partie 2 : Détermination des matières volatiles à 105 °C

Partie 3 : Détermination des matières solubles dans l'eau — Méthode par extraction à chaud

Partie 4 : Détermination de l'acidité ou de l'alcalinité de l'extrait aqueux

Partie 5 : Détermination de la prise d'huile

Partie 6 : Détermination du refus sur tamis — Méthode à l'huile

Partie 7 : Détermination du refus sur tamis — Méthode à l'eau

Partie 8 : Détermination des matières solubles dans l'eau — Méthode par extraction à froid

Partie 9 : Détermination du pH d'une suspension aqueuse

Partie 10 : Détermination de la masse volumique — Méthode utilisant un pycnomètre

Partie 11 : Détermination du volume massique apparent et de la masse volumique apparente après tassement

Partie 12 : Comparaison de la teinte des pigments blancs en poudre (Méthode du cône creux)<sup>1)</sup>

Partie 13 : Détermination des sulfates, chlorures et nitrates solubles dans l'eau

Partie 14 : Détermination de la résistivité de l'extrait aqueux

Partie 15 : Comparaison de la résistance à la lumière des pigments colorés de types semblables exposés à une source de lumière spécifiée

Partie 16 : Comparaison du pouvoir colorant relatif (ou valeur de coloration équivalente) et de la couleur dégradée dans une standolie d'huile de lin en utilisant une broyeuse automatique

Partie 17 : Comparaison du pouvoir éclaircissant des pigments blancs

Partie 18 : Détermination du refus sur tamis par une méthode mécanique avec liquide d'entraînement

Partie 19 : Détermination des nitrates solubles dans l'eau — Méthode à l'acide salicylique

Partie 20 : Comparaison de la facilité de dispersion — Méthode par mouvements oscillatoires

Partie 21 : Comparaison de la stabilité à la chaleur des pigments en utilisant un liant au four

Partie 22 : Comparaison de la résistance au saignement des pigments

Partie 23 : Détermination de la masse volumique (en utilisant une centrifugeuse pour chasser l'air entraîné)

1) Cette partie sera annulée car la méthode spécifiée n'est plus utilisée.

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 787-22:1980

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ed36efb4-f42d-4850-b404-e3368d179b42/iso-787-22-1980>

# Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge —

## Partie 22 : Comparaison de la résistance au saignement des pigments

### 0 Introduction

Le présent document est une partie de l'ISO 787, *Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge*.

Bien qu'il existe déjà un certain nombre de méthodes pour déterminer la résistance au saignement, par exemple solubilité dans un solvant, la méthode décrite dans cette partie a été établie parce que cet essai est essentiellement pratique et est donc probablement d'une plus grande valeur générale que les autres méthodes.

### 1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 787 spécifie une méthode générale pour comparer la résistance au saignement d'un pigment par rapport à un échantillon agréé.

NOTE — Chaque fois que cette méthode générale est applicable pour un pigment donné, il devra simplement y être fait référence dans la Norme internationale relative à ce pigment, et il devra être mentionné, dans une note, toutes les modifications de détail qui peuvent être nécessaires en raison des propriétés spéciales du pigment considéré. Ce n'est que dans le cas où une telle méthode générale ne serait pas applicable à un pigment particulier, qu'il deviendrait nécessaire de spécifier une méthode spéciale pour la comparaison de la résistance au saignement.

### 2 Références

ISO 842, *Matières premières pour peintures et vernis — Échantillonnage*.

ISO 3668, *Peintures et vernis — Comparaison visuelle de la couleur des peintures*.

### 3 Définition

**saignement** : Changement de couleur ou tachage d'un feuil fraîchement appliqué, dû à la migration de la couleur du pigment contenu dans le revêtement sur lequel le feuil de peinture est appliqué. Le changement de couleur peut se produire immédiatement pendant l'application du feuil de peinture ou à tout moment pendant le séchage du feuil de peinture.

### 4 Matériaux

#### 4.1 Panneaux

Tout panneau en métal léger de 150 mm × 100 mm convient, par exemple des panneaux en fer-blanc poli ou en aluminium, dont la surface a été nettoyée et légèrement polie, ou tout autre panneau convenable ayant fait l'objet d'un accord entre les parties intéressées.

#### 4.2 Papier au carbure de silicium, grain 600.

4.3 **Cartes à contraste de noir et de blanc**, comme celles qui sont utilisées pour les déterminations du pouvoir masquant.

4.4 **Liant spécifié**, approprié soit pour le séchage à la température ambiante, soit pour le séchage à l'étuve durant un temps spécifié et à une température spécifiée et ayant fait l'objet d'un accord entre les parties intéressées.

4.5 **Couche de finition blanche**, ayant fait l'objet d'un accord entre les parties intéressées.

### 5 Échantillonnage

Prélever un échantillon représentatif du pigment à essayer, comme décrit dans l'ISO 842.

### 6 Mode opératoire

Préparer une dispersion du pigment à essayer dans le liant spécifié, selon une méthode appropriée ayant fait l'objet d'un accord entre les parties intéressées, y compris la dilution de la dispersion à une consistance appropriée par addition supplémentaire du liant ou solvant agréé.

Préparer de la même manière une dispersion de l'échantillon de référence dans le même liant.

Appliquer la dispersion du pigment à essayer, selon une méthode agréée, sur les deux tiers de la longueur d'un panneau

d'essai de façon à obtenir une épaisseur de feuil humide comprise entre 75 et 120  $\mu\text{m}$  et de manière à laisser une extrémité du panneau non revêtue. Laisser sécher le feuil comme spécifié ou le soumettre aux conditions spécifiées de séchage à l'étuve, si nécessaire.

Préparer un panneau d'essai en utilisant la dispersion de l'échantillon de référence de la même manière.

La surface revêtue du panneau peut être légèrement polie au moyen du papier au carbure de silicium avant le stade suivant de l'application, si cela a fait l'objet au préalable d'un accord entre les parties intéressées. Fixer un morceau de carte à contraste de noir et de blanc sur une partie de la surface non revêtue.

Appliquer la couche de finition blanche sur les deux tiers de la longueur du panneau de façon à laisser une extrémité du panneau uniquement revêtue de la dispersion du pigment à essayer, le tiers central revêtu de la dispersion du pigment et de la couche de finition, et l'autre extrémité et la carte à contraste de noir et de blanc uniquement revêtues de la couche de finition. Le feuil de la couche de finition blanche doit être assez épais pour masquer les marques noires et blanches de la carte.

Laisser sécher le feuil à la température ambiante ou le soumettre aux conditions spécifiées de séchage à l'étuve, si nécessaire.

Immédiatement après que la couche de finition est sèche, comparer à la lumière du jour diffuse, suivant le mode opératoire décrit dans l'ISO 3668, le degré de saignement indiqué par la différence de couleur entre les surfaces des panneaux revêtues avec la couche de finition blanche seulement et avec la couche de finition sur la dispersion de pigment de l'échantillon pour essai, avec le degré de saignement de l'échantillon de référence et noter s'il est inférieur, égal ou supérieur à celui de l'échantil-

lon de référence. Si la comparaison ne peut pas être faite en lumière du jour, l'effectuer en lumière du jour artificielle.

Répéter la comparaison après 24 h.

NOTE — Si nécessaire et par accord entre les parties, le degré de saignement peut être évalué en utilisant un colorimètre convenable.

## 7 Procès-verbal d'essai

Le procès-verbal d'essai doit contenir au moins les informations suivantes :

- a) le type et l'identification du pigment essayé;
- b) une référence à la présente Norme internationale (ISO 787/22);
- c) les détails de toute information ayant fait l'objet d'un accord entre les parties intéressées, comprenant la concentration pigmentaire, le pigment de référence utilisé, le liant utilisé, la méthode d'application, les conditions de séchage du feuil d'essai et le type de la couche de finition;
- d) toute modification, par accord ou autrement, du mode opératoire spécifié;
- e) si la comparaison est effectuée en lumière du jour naturelle ou artificielle;
- f) le résultat de l'essai : saignement inférieur, égal ou supérieur à celui de l'échantillon de pigment agréé;
- g) la date de l'essai.

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 787-22:1980

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ed36efb4-f42d-4850-b404-e3368d179b42/iso-787-22-1980>

Page blanche

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 787-22:1980

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/ed36efb4-f42d-4850-b404-e3368d179b42/iso-787-22-1980>